

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 02 NOVEMBRE 2021

FFCO - 15 passage des Mauvins - 75019 PARIS

### Membres présents (17)

Jean-Philippe STEFANINI (Président), Rémi BAUDOT, Valérie BERGER-CAPBERN, Dominique BRET, Yves BOEHM (arrivée à 20h10), Sylvine BROUTE, Chantal BURBAUD, Benjamin CLEMENT-AGONI, Céline DODIN (arrivée à 20h10), Pierre DELENNE, Nelly DEVILLE, Dominique ETIENNE, Fabrice LAPERGUE, Joël LE COZ, Pierrick MERINO, Daniel POEDRAS, Joël POULAIN.

### Membres excusés / absents (3)

Bernard DAHY (pouvoir à Pierrick MERINO), Vincent FREY, Sylvie MARCHESIN (pouvoir à Benjamin CLEMENT-AGONI).

### Membre de droit

Marie-Violaine PALCAU (DTN).

Président de séance : Jean-Philippe STEFANINI - Secrétaires de séance : Dominique BRET, Pierrick MERINO.

Réunion tenue par visioconférence ; Début de la réunion à 20h05, quorum atteint de 18 voix/20.

### 1. Approbation du CR du Comité directeur du 28 août 2021

Après prise en compte des remarques, le CR du Comité Directeur du 28 août 2021 est adopté à l'unanimité.

### 2. Point sur les licences

Le Président fait un état des lieux des licenciés à date : 8565 au 1er novembre représentant un retard par rapport à 2020 et 2019 (de 580 licences ; 9146 licenciés). Il constate une très forte prise de licences en octobre (+610 licences). Cette forte croissance concerne surtout les clubs de plus de 35 licenciés. Il indique que la ligue Ile de France connaît la plus forte hausse en pourcentage (+16% soit 123 licences) suivie par AURA (+12% soit 184 licences).

### 3. Désignation de la Commission électorale

Malgré la relance récente auprès des ligues, aucune nouvelle candidature n'est parvenue au secrétariat. Les deux candidatures parvenues antérieurement au secrétariat sont celles d'Evelyne CAMARROQUE (ligue AURA) et Maurice AUBRY (ligue Grand Est). Le Comité directeur les approuve à l'unanimité.

Une relance sera faite lors de la prochaine conférence des Présidents de Ligue.

### 4. Proposition de modifications du Règlement Intérieur

Les modifications suivantes sont validées par le Comité directeur et seront soumises au vote lors de l'Assemblée générale du 28 novembre :

- Mise en conformité avec le Code du Sport de l'article relatif au Certificat Médical pour les jeunes : adoptée à l'unanimité ;
- Création d'une licence famille loisir-santé en appliquant le même mécanisme de calcul que pour la licence famille actuelle, soit -28% par rapport à 4 licences : adoptée à l'unanimité ;
- Réforme des redevances : adoptée à l'unanimité moins une abstention.



## 5. Calendriers 2022 et 2023

Le calendrier 2022 est examiné :

- Raid : le Comité directeur valide à l'unanimité les candidatures reçues pour le raid O'Bivwak et pour le raid de la Blanche. Il adopte, à l'unanimité moins une abstention, le fait que les experts soient membres de la ligue organisatrice. Si cette dernière souhaite un expert extérieur, les frais de celui-ci devront être pris en charge par la ligue.
- CO à VTT : les expertises des terrains sont en cours pour les dossiers du CDCO60, du club 6806GE et du CDCO26. Le vote définitif sur ces dossiers est donc reporté au prochain Comité directeur.
- CO à Ski : les dossiers des clubs de Romans (2604AR) et de Bol d'Air (3812AR) sont acceptés sous réserve de formation des traceurs. Il est regretté qu'un championnat de France MD ne soit pas proposé.

En ce qui concerne le calendrier pédestre 2023, des dossiers ont été reçus pour l'ensemble des compétitions à l'exception des nationales SE et NO. Une relance va être faite auprès de ces zones pour réponse avant fin novembre.

Deux candidatures ont été reçues pour le CNE, CF Sprint et CF Nuit : Charente Maritime Orientation (report d'une candidature posée pour 2022) et Tout Azimut Fameck (5703GE) qui serait d'accord pour laisser la place et candidater pour 2024. La candidature de Charente Maritime Orientation (1705NA) est retenue à l'unanimité, sous réserve d'expertise favorable.

Tous les autres dossiers de candidatures sont retenus à l'unanimité (Pierrick MERINO ne prend pas part au vote pour le dossier du CDCO 01/6911AR), sous réserve d'expertise favorable.

Le Comité départemental de l'Isère (CDCO38) a informé la fédération, par mail, du fait qu'il envisageait d'organiser OO'Cup du 25 au 29 juillet 2023.

Le Comité directeur souhaite relancer le CDCO38 pour obtenir davantage d'informations, lui rappeler la nécessité de mettre en place une convention et avoir, au plus tard à la fin de l'année, la confirmation ou non de ce projet.

## 6. Cahier des charges pour un Circuit Urbain

Le Comité directeur approuve à l'unanimité le cahier des charges proposé. Un appel aux clubs qui seraient prêts à prendre part à ce circuit dès 2022, va être fait rapidement.

Le Président fait part au Comité directeur d'un courrier reçu de la part d'Antécimes (membre associé) faisant part de leur intention de lancer en 2022 un Urban Tour et suggérant une rencontre pour une coopération sur ce projet.

## 7. Application des critères relatifs au Championnat de France des Clubs pour 2022

La commission Pratiques Sportives propose les critères suivants pour la qualification des équipes au Championnat de France pédestre des Clubs 2022 : « les clubs qualifiés seront retenus à l'issue des résultats sportifs du dernier CFC (2019) et qui remplissent les critères administratifs (expert et école de CO) évalués au 01/12/2019 **OU** au 01/12/2021. Un expert stagiaire en 2022 dont l'ordre de mission est attribué avant le 01/12/2021 peut permettre de valider le critère relatif aux experts ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## 8. Projet fédéral ; Plan Ethique et intégrité ; Plan de féminisation

Le Président remercie les personnes qui ont contribué à la formalisation de ces documents.

Le plan de féminisation donne lieu à échanges avec le souhait d'ajouts des statistiques sur les femmes dirigeantes et celles diplômées, et la demande d'engager une réflexion pour tendre vers davantage de parité lors des compétitions. Ces trois documents sont approuvés à l'unanimité.

## 9. Modifications du Règlement des compétitions pour 2022

Les principales modifications sont examinées, certaines ayant déjà été validées.

Sont mis au vote les changements suivants :

- III 4 - ajout des compétitions D2 : courses à étapes régionales : unanimité ;
- III 5 - clarifications sur les modalités réglementaires des courses au CN : 3 contre, proposition adoptée ;
- Pédestre - article 4 - modification de circuits du CFLD avec séparation D60 et D 65 : unanimité ;



- Article 9 - équipes CFC : décalage du moment d'évaluation des critères au 1er mai, cas spécifique 2022 : unanimité ;
- Article 10 - ajout d'information sur les combinaisons des relais mixtes : unanimité.

Certains points donnent lieu à échanges : cas des coureurs qui ne passent pas à la GEC - une information via la lettre aux licenciés sera faite ; niveau des circuits dans les relais H/D 14-16 : 2 circuits de niveau jaune et 2 de niveau orange plutôt que 4 de niveau orange.

## 10. Communication

Suite à la fin du contrat de prestation avec Robin Dévrieux, une proposition de contrat à durée indéterminée correspondant à un temps partiel de 80 %, en forfait jours, pour le poste de chargé de mission communication a été faite à un candidat. Celui-ci a accepté la proposition. Le Comité directeur approuve la proposition et les modalités de recrutement à l'unanimité moins une abstention. La prise de fonction est prévue le 15 novembre prochain.

La dernière action pilotée par Robin Dévrieux a été l'organisation de la diffusion en direct du Championnat de France de Sprint le 30 octobre à Béziers. Selon le diffuseur (8MontBlanc), il y a eu environ 4000 connexions internet uniques ce qui correspond à environ 8000 spectateurs.

Un appel d'offre a été rédigé pour les retransmissions télévisées des compétitions internationales de CO. Il est validé par le Comité directeur et sera envoyé à aux moins quatre acteurs identifiés en France.

En ce qui concerne les retransmissions des épreuves nationales, des discussions sont en cours et le cahier des charges reste à définir.

## 11. Relations avec le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)

Le CNOSF a demandé à chaque fédération de désigner des référents sur les sujets suivants : Terre de Jeux - Paris 2024 et Mixité.

Le Comité directeur valide la désignation de Dominique BRET comme référente sur ces trois thématiques.

## 12. Règlement financier

Valérie BERGER-CABERN présente les points à faire approuver lors de l'Assemblée générale.

Ils sont adoptés.

Fin du Comité directeur à 23h15.

Le Président  
Jean-Philippe STEFANINI

La Secrétaire Générale  
Dominique BRET

